



Extrait du registre des délibérations du comité syndical du PETR
Séance du 3 avril 2025 à Nogent-le-Rotrou 18h30 au PETR

N° 18 04 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 avril à dix-huit heures trente, les membres du conseil syndical du PETR, se sont réunis, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Marie-Christine LOYER Présidente du Pôle Territorial du Perche d'Eure-et-Loir.

Date de convocation : jeudi 27 mars 2025

Secrétaire de séance : Nathalie BRUNET

Présidente de séance pour le vote du Compte Administratif 2023 : Catherine STROH.

Nombre de délégués en exercice : 34 délégués

Délégués présents : 19

Délégués excusés représentés : 2 pouvoirs (pour E. LEGROS, G. DESVAUX)

Délégués excusés non représentés : 9

CC Forêts du Perche : 6/8 + 1 pouvoir

Marie-Christine LOYER, Gérard DESVAUX, Gérard LE BALC'H, Catherine STROH, Eric GOURLOO, Philippe PENNY.

CC Terres du Perche : 5/9

Christophe BARRAL, Jean-Michel CERCEAU, François DORDOIGNE, Eric LEGROS, René ROUSSELLE,

CC du Perche : 8/15 + 1 Pouvoir

Nathalie BRUNET, Jean-Claude CHEVEE, Philippe RUHLMANN, Eric GIRONDEAU, Catherine CATESSON, Pascal MELLINGER, Martine CARRE-AVELINE, Claude EPINETTE

Absents excusés représentés ou pouvoir : 2

Waldeck ROUSSEAU (pouvoir à E LEGROS), Christelle LORIN (pouvoir à G. DESVAUX)

Absents excusés non représentés : 9

Xavier NICOLAS, Martial LECOMTE, Jérémie CRABBE, Marie Claude BENOIT-MOUSSEAU, Stéphanie COUTEL, Eric GERARD, Marc MOCOgni, Sylvie CHARTRAIN, Marie-Claude RIGOT.

Invités complémentaires :

Présent : Stéphane COURPOTIN supp. M. RUHLMANN

Excusés : M. Claude JEAY sous-préfet de Nogent-le-Rotrou, Harold HUWART député du canton de Nogent-le-Rotrou, Anick BRUNEAU Présidente du PNR, Michel KRECKE Président du Conseil de développement, Marie LEGRU Conseillère technique Région Centre.

Objet : Appel à contribution 2025 des Communautés de Communes adhérentes au PETR

Madame la Présidente informe les membres du comité syndical des propositions budgétaires pour l'année 2025. Il est proposé de **maintenir la contribution annuelle** aux Communautés de Communes à **5.10 euros** par habitant pour financer les dépenses de fonctionnement.

Le comité syndical à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** l'application d'une contribution globale de **5.10 euros** par habitant au titre de l'année 2025 sur la base de la population DGF n-1.
- ✓ **Autorise** Madame la Présidente à solliciter cette participation auprès des Communautés de Communes adhérentes au PETR.



Pour extrait certifié conforme,
Acte rendu exécutoire
Compte tenu de l'envoi au représentant de l'état

Comité syndical du jeudi 3 avril 2025
La Présidente,
Marie-Christine LOYER

Pôle Territorial du Perche PETR
28401 - 28400 Nogent-le-Rotrou
Tél. 02 37 29 00 29
Siret 200 059 772 000 1 9

